

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 29 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - Mrs. Jean-Pierre LALANNE - Bertrand GAUFREYAU, Adjoint - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 18h40 - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - M. Francis PEDARRIOSSE - M. Christophe BARDIN

POUVOIRS :

- Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. André DROUIN
- M. Serge BALAO donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 18h40
- M. Michel BREAN donne pouvoir à Mme Laure FAUDEMÉR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS 2014

L'article L.2311-3 du C.G.C.T autorise les communes à utiliser la procédure des autorisations de programme (A.P) et des crédits de paiements (C.P) ainsi que des autorisations d'engagement (A.E). Le recours à ces procédures a pour objectif de permettre une meilleure transcription budgétaire des opérations d'investissement pluri-annuelles ; elle permet aussi d'engager les marchés dont la réalisation dépasse l'année civile.

Des modifications sont à prévoir d'une part afin de :

- Revoir la répartition des crédits de paiement sur les exercices 2014 et suivants
- Modifier éventuellement le montant global de certaines AP
- Inscrire de nouvelles AP
- Clôturer les AP concernant des opérations achevées

BUDGET PRINCIPAL

-Autorisations de programme clôturées :

*Aménagement de l'Avenue Saint Vincent de Paul : AP clôturée à
3 247 937,81 €

*Aménagement du giratoire route de la Parcelle : AP clôturée à 419 875,89 €

*Réseau d'eaux pluviales 2011 : AP clôturée à 1 157 927,27 €

*Aménagement du parking 102 avenue Saint Vincent de Paul : AP clôturée à 294 477,50 €

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR et 7 ABSTENTIONS, celles de Pascal DAGES, France POUDENX, Eric DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS et Marie-Constance BERTHELON,

APPOUVE le nouveau montant des autorisations de programme ainsi que la répartition des crédits de paiements, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140429-6-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 30 Avril 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».